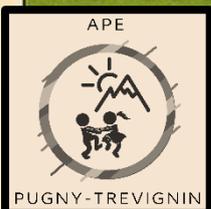


LA BROCANTE DE TRÉVIGNIN



DIMANCHE 7 SEPTEMBRE 2025



APE PUGNY-TRÉVIGNIN



BROCANTE DE TREVIGNIN

Dimanche 7 septembre 2025

Emplacements payants pour amateurs et professionnels : 4 €/mètre linéaire (minimum 2 ml). Bulletin à retourner avant le 29 Aout 2025 avec le règlement et copie de votre carte d'identité à **APE Sou des écoles Pugny-Trévignin** –

Chef-lieu – 73100 TREVIGNIN

Renseignements : brocante.trevignin@gmail.com



Obtenez 5 € de réduction sur les emplacements de 6 m et + en vous inscrivant en ligne sur HELLOASSO avec le code promo **APE2025** avant le 30 juin 2025 (Exclusivement pour les inscriptions en ligne)



NOM Prénom : _____

Adresse : _____

CP : _____ Commune : _____

Téléphone : _____ courriel : _____

N° de carte d'identité (joindre obligatoirement une copie) : _____

- Amateur
- Professionnel, activité _____ / N° _____

Je réserve auprès de l'APE :

- Emplacement de 2 mètres linéaires / 8 €
- Emplacement de 4 mètres linéaires / 16 €
- Emplacement de 6 mètres linéaires / 24 €
- Emplacement de 8 mètres linéaires / 32 €
- Emplacement de 10 mètres linéaires / 40 €
- Emplacement de 12 mètres linéaires / 48 €
- Je souhaite si possible un emplacement avec véhicule (pour les réservations à partir de 6ml, service gratuit non garanti, sous réserve de disponibilité)*

Ci-joint un chèque d'un montant de _____ € (à l'ordre d'APE Pugny-Trévignin)

J'atteste sur l'honneur (Pour les particuliers) :

- Que je n'ai pas participé à plus de deux ventes au déballage dans l'année civile en cours, sauf si je suis professionnel(le),
- Que je vends exclusivement des objets personnels et usagés, et non à titre professionnel.

Fait à _____, le _____.

Signature :

Simple rapide et pratique, utilisez l'inscription par internet :

<https://www.helloasso.com/associations/ape-du-sou-des-ecoles-du-regroupement-pedagogique-trevignin-pugny-chenod/evenements/brocante-et-vide-greniers-de-trevignin-dimanche-7-septembre-2025-1>

Ne pas jeter sur la voie publique

BROCANTE DE L'APE PUGNY-TREVIGNIN - 2025

RÈGLEMENT

Article 1 – Objet

L'Association des Parents d'Élèves de Pugny-Châtenod et Trévignin organise une brocante ouverte aux **particuliers non professionnels et professionnels déclarés**, dont l'intégralité des bénéfices est destinée à financer les projets pédagogiques des écoles de Pugny-Châtenod et Trévignin.

Cette brocante est organisée conformément aux dispositions de l'article L310-2 du Code de commerce.

Article 2 – Conditions et modalités d'inscription

L'inscription se fait :

- En ligne via la plateforme HelloAsso,
- Par courrier adressé à l'APE, au moyen du bulletin d'inscription dûment complété, ou sur papier libre reprenant toutes les informations demandées.

Chaque exposant doit obligatoirement fournir :

- Une copie lisible d'une **pièce d'identité en cours de validité** (obligatoire pour tous, professionnels et particuliers),
- Une **attestation sur l'honneur**, datée et signée, indiquant :
 - qu'il n'a pas participé à plus de **deux ventes au déballage dans l'année civile**, sauf s'il est professionnel,
 - qu'il vend exclusivement des objets personnels et usagés (hors professionnels).

Professionnels : Ils doivent fournir un extrait Kbis ou un justificatif d'immatriculation (auto-entrepreneur, registre des métiers ou registre du commerce).

L'inscription est considérée comme définitive à réception du règlement de la participation. En l'absence de règlement, l'organisateur ne garantit pas la réservation de l'emplacement.

Les inscriptions sur place seront possibles sous réserve des emplacements disponibles et selon les conditions tarifaires en vigueur.

Article 3 – Tarifs

- **Inscription anticipée** (jusqu'au vendredi précédant la manifestation) : 4 € par mètre linéaire.

- **Inscription sur place** : 5 € par mètre linéaire.

Le tarif est identique pour les particuliers et les professionnels.

Article 4 – Emplacements

Les emplacements sont attribués par l'organisateur.

Ils sont modulables par tranche de **2 mètres linéaires**, avec un linéaire minimum de 2 mètres.

L'organisateur garantit l'espace suffisant pour une table de largeur standard et un dégagement arrière.

À partir de 6 mètres linéaires, **le maintien du véhicule sur l'emplacement peut être autorisé sur demande**, dans la limite des contraintes du site.

Article 5 – Remboursement

- **Aucun remboursement ne sera effectué** en cas d'absence d'un exposant, quelle qu'en soit la cause.
- Seule l'annulation de l'événement par l'organisateur ouvre droit à un remboursement.

Article 6 – Accès au site

- L'accueil des exposants débute à **6h00** sur au point d'entrée des exposants.
- L'accès aux emplacements n'est pas autorisé avant le contrôle documentaire par les responsables de l'association.
- L'installation en véhicule est autorisée **jusqu'à 7h45**. Au-delà, l'accès en véhicule est interdit pour raisons de sécurité.
- Les véhicules non autorisés à rester sur les emplacements devront être stationnés sur les parkings dédiés.
- Le **démontage en fin de manifestation** et l'accès à nouveau en véhicule s'effectuera à partir de 17h ou selon les instructions de l'organisation **en fonction de l'affluence**, pour la sécurité des visiteurs.

Article 7 – Respect de l'environnement

- Des points de tri sélectif seront mis en place. Merci de respecter les consignes.
- Aucun **encombrant** ne devra être laissé sur place. Les exposants s'engagent à **évacuer tous leurs déchets**, y compris cartons, meubles invendus, etc.
- Une attention particulière est demandée pour la propreté des lieux (cour de l'école et espace public).

Article 8 – Produits interdits à la vente

Sont formellement interdits à la vente :

- Toutes les **denrées alimentaires** (sauf autorisation spécifique délivrée par l'organisateur),
- Les **armes, produits dangereux ou illégaux**, contrefaçons, ou objets non conformes à la législation en vigueur.

L'organisateur se réserve le droit d'exiger le retrait immédiat de tout produit jugé non conforme ou dangereux.

Article 9 – Responsabilité

Les exposants sont **seuls responsables** de leurs biens et de leur sécurité pendant toute la durée de la brocante.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration.

Les mineurs exposants doivent obligatoirement être **accompagnés d'un adulte responsable**.

Article 10 – Données personnelles (RGPD)

Les informations collectées (nom, prénom, adresse, pièce d'identité, téléphone, courriel) sont nécessaires à la gestion de l'événement et font l'objet d'un traitement conforme au RGPD.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données. Pour exercer ces droits, adressez votre demande par courriel à : brocante.trevignin@gmail.com